



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2016

Membres composant le Conseil : 35
 Présents : 25
 Absents représentés : 09 puis 08 à l'arrivée de Raymond CUKIER à 19h15, puis 07 à l'arrivée de Nicole REVIDON à 19h40
 Absents : 01
 Absents excusés : 00

L'an deux mille seize, le neuf novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 3 novembre 2016.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X			
Philippe GUGLIELMI 1 ^{er} Maire-Adjoint	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe		Corinne VALLS			Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal		Jacques CHAMPION		
Nicole REVIDON Maire-Adjointe		Philippe GUGLIELMI <small>jusqu'à son arrivée à 19h40</small>			Brigitte BOYER Conseillère Municipale		Marie-Jeanne CALSAT		
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal		Stéphane WEISSELBERG <small>Jusqu'à son arrivée à 19h15</small>		
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale	X			
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe		Tassadit CHERGOU			Amal DJEDIDE Conseillère Municipale				X
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Stéphane DUPRE Conseiller Municipal	X			
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué		Bruno LOTTI			Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée		Patrice CALSAT			Samia AFROUNE Conseillère Municipale	X			
Fernando OLIVEIRA LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale	X			
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Aïda DAOUD Conseillère Municipale		Jérôme CRÉPIEUX			Yaëlle AZOULAY Conseillère Municipale	X			
Marcel TRASI Conseiller Municipal	X				Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Isabelle BOULAUDAT Conseillère Municipale	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Viviane VAN DE POELE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les comptes-rendus des séances du 22 juin 2016 et du 21 septembre 2016 ont été approuvés à l'unanimité des présents.

FINANCES

Indemnité de conseil au Comptable Municipal à compter de 2016

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et ses textes d'application permettent le versement d'une indemnité de conseil qui peut, sous certaines conditions, être versée aux comptables municipaux.

L'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, précise que « l'indemnité est calculée par application d'un taux rapporté à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années".

Le montant est donc actualisé chaque année.

Pour mémoire, l'indemnité relative à l'exercice 2015, représentait un montant de 5 659,47 € brut auquel a été appliqué un taux de 60 % (soit 3 395,68 € bruts).

En application de l'arrêté précité, l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal, mais celui-ci peut par délibération motivée en ajuster le taux.

Suite à l'arrivée de M. Guy DESCOURS en tant que nouveau comptable municipal depuis le 14 juillet dernier, il convient de délibérer sur l'attribution de cette indemnité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de maintenir l'attribution de l'indemnité ainsi que le taux à 60 %.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NPPV : 00

19h17 arrivé de Raymond CUKIER – Conseiller municipal

Décision modificative n°3 – Budget principal

Cette décision modificative est l'occasion de réajuster les crédits inscrits au Budget Primitif de la ville afin que ces derniers correspondent fidèlement aux besoins exprimés par les services.

Il s'agit principalement :

En section de fonctionnement :

- D'inscrire en dépenses les crédits liés aux besoins des services,

En recettes d'investissement :

- D'inscrire les crédits liés aux subventions obtenues dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, (Extension école Langevin et Plan AD'AP)

- D'inscrire les crédits liés aux cessions à la RATP pour les travaux de la ligne 11,

En dépenses d'investissement :

- D'inscrire les crédits liés aux besoins des services.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 03 (L.R-MoDem-UDI) - 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

NPPV : 00

Désignation des membres de Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la métropole du Grand Paris (MGP) et approbation de son nouveau siège social

La métropole du Grand Paris a institué une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) avec ses communes membres. Le prochain Conseil métropolitain fixé au 25 novembre, doit prendre acte de la composition de la Commission.

Cette dernière sera chargée d'évaluer les compétences qui seront transférées de l'EPT « Est Ensemble » à la MGP dont notamment l'aménagement.

Chaque commune doit ainsi désigner ses représentants à la CLECT, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le Maire fait appel à candidature pour occuper les fonctions de représentant de la Commission d'Évaluation des Charges Territoriales. Il est également question d'approuver la modification du nouveau siège social de la MGP qui se réunira au 15-19 Ave Pierre MENDES-France – 75013 PARIS.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 26

Contre :

Abstention : 03 (L.R-MoDem-UDI) - 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

NPPV : 00

19h40 arrivée de Nicole REVIDON – Maire-adjointe

AMENAGEMENT

Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC Jean Lemoine

La ZAC Jean Lemoine a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 Mars 1991 et modifiée par délibération du 27 juin 2000. La SIDEC, devenue SEQUANO AMENAGEMENT, s'est vue concéder la réalisation de cette ZAC lors de la délibération du conseil municipal du 13 octobre 1998. Le traité de concession d'aménagement afférent a été signé le 23 octobre 1998. Dans le cadre du projet de couverture de l'autoroute A3 par l'Etat entre les ponts Jaurès et Kérautret, la ville de Romainville a décidé d'étendre le périmètre de la ZAC Jean Lemoine par délibération en date du 14 septembre 2005 (2ème phase de la ZAC) dans la perspective d'urbanisation des talus remblayés et d'aménagement en espace public de la couverture de l'infrastructure autoroutière, un nouveau dossier de création de la ZAC Jean Lemoine a alors été approuvé.

Le dossier de réalisation de la ZAC Jean Lemoine et le Programme des Equipements Publics ont

été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2006.

La réalisation de l'opération d'aménagement, échelonnée dans le temps, nécessite que le programme de construction s'ajuste en fonction des évolutions de contexte et des besoins identifiés, tout en garantissant la poursuite de l'objectif de recoudre par l'aménagement d'espaces publics entre eux les quartiers sud de la ville.

La ZAC couvre une surface de 46 150 m² dont 27 000 m² de la ZAC existante et 19 150 m² de périmètre en deuxième phase. Pour mémoire, le programme global prévisionnel de construction du dossier de réalisation de la ZAC Jean Lemoine 2ème phase prévoit un programme de construction globale d'environ 15 000 m² de Surface de Plancher, à vocation principale de logement, dont une part de logements sociaux et de manière marginale d'un programme d'activité (2300 m²).

La première phase de la ZAC a vu se réaliser :

- 45 pavillons en accession sur près d'un hectare de terrain.
- 3 000 m² de SHON pour la société de fabrication de serrures « REELAX » du groupe TORDJMAN METAL.
- sur un terrain de 3 780 m², l'installation de la société VOYAGE AUTOCARS SERVICE

Sans remettre en cause les éléments fondateurs du projet urbain, ni l'économie générale du projet, notamment l'aménagement d'un espace public sur la dalle de couverture de l'autoroute A3, la présente modification à ce dossier de réalisation a pour objet :

- **d'intégrer les demandes émises par les services de l'Etat à l'occasion de la vente de ses talus en bordure de la couverture de l'autoroute A3.** La cession de ces terrains par l'Etat est intervenue suite à la signature d'une convention, conclue dans le cadre de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement, qui détermine un programme de logements que l'aménageur s'oblige à faire réaliser, comprenant notamment des logements sociaux (dans le cadre des relogements du quartier Charles de Gaulle). La partie programmation relative à l'activité et aux bureaux en ZAC est donc supprimée, mais des locaux commerciaux seront créés route de Montreuil, hors du périmètre de la ZAC. Ainsi, les surfaces de logements à construire sur le talus Sud, portent la capacité de constructions globale sur l'ensemble du périmètre de la ZAC Jean Lemoine à 23 000 m² de Surface Plancher (15 000 m² inscrits au dossier de réalisation).
- **de prendre en compte le projet de renouvellement de la cité Charles de Gaulle engagé postérieurement à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC, et d'adapter en conséquence le plan d'aménagement des intentions urbaines et le programme des équipements publics.** Il s'agit dans ce cadre de reconstituer, dans le périmètre de la ZAC, sur la rive sud de l'autoroute, des logements de la Cité qui seront détruits par le bailleur sur des terrains hors ZAC, situés à immédiate proximité de celle-ci (2 tours centrales de la cité de Gaulle), dans le cadre d'une opération mixant le logement en accession avec du social.
- **de s'adapter à la réglementation et aux documents d'urbanismes actuellement applicables.** Ainsi le plan d'aménagement de zone (P.A.Z.) et son règlement (R.A.Z) alors en vigueur sont supprimés du dossier et celui-ci renvoie au PLU en vigueur et à son règlement.

Ainsi les modifications apportées au projet sont : une augmentation de la surface de plancher potentielle, portant celle-ci de 15 000 m² environ à 23 000 m², dont environ 4 500 m² de reconstitution de logements déconstruits dans la Cité De Gaulle voisine ; une évolution des espaces publics pour s'adapter au projet architectural et urbain, principalement sur la rive sud de la dalle, ainsi qu'à l'évolution des usages (pratique du fitness de plein air par exemple) ; une mise à jour des modalités prévisionnelles de financement de l'opération au regard des évolutions ci-dessus énoncées permettant aujourd'hui un équilibre de l'opération.

A ce stade, il apparaît nécessaire de mettre à jour le dossier de réalisation de la ZAC compte tenu de ces éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier, il y a dix ans.

On trouvera donc, annexé à la présente délibération, les éléments qui ont évolué depuis l'approbation du dossier de réalisation par le Conseil Municipal de la Ville de Romainville, le 28 juin 2006 :

- Le programme des équipements publics
- Le programme global des constructions,
- Les modalités prévisionnelles de financement.

L'ensemble des autres dispositions reste inchangé par rapport au dossier de réalisation approuvé le 28 juin 2006.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 26

Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : 03 (L.R-MoDem-UDI)

NPPV :

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Bilan d'activité du Centre Municipal de Santé pour 2015 et 2016

Cette note fait l'objet d'une présentation mais pas d'une délibération en Conseil municipal

Avec son Centre Municipal de Santé, la ville de Romainville mène une politique volontariste en matière d'accès aux soins de premier recours et de santé publique, bien au-delà des missions traditionnelles habituellement dévolues aux communes.

Le nouveau centre de santé a ouvert au public le 7 avril 2015. La ville se dote d'un nouvel outil au service des Romainvillois répondant aux dernières normes environnementales et d'accueil au public à mobilité réduite.

D'une superficie de 1200 m², le centre est composé de 10 cabinets médicaux, d'un service infirmier, de kinésithérapie et dentaire.

Dans le cadre de cette nouvelle installation, la ville a continué à investir dans du matériel médical (fauteuil dentaire, stérilisateur, divans d'examen) et a bénéficié d'une aide de 90 000 Euros provenant de la réserve parlementaire permettant de compléter l'achat de ce nouveau matériel (1 fauteuil dentaire, équipement d'une salle de stérilisation, matériel de prévention, 1 divan d'examen...).

Le centre a accueilli, durant cette première année d'ouverture, plus de 7700 patients totalisant plus de 37 000 passages. Plus de 73 % des patients habitent Romainville et 93% habitent la Seine-Saint-Denis.

Soucieux d'accueillir tout type de public, le CMS pratique le Tiers-Payant (TP), ainsi que le TP intégral lorsqu'une convention avec une mutuelle a été signée.

Près de 18% des patients du centre bénéficient de la CMU-C et 2% des patients de l'Aide Médicale d'Etat.

En plus de ses missions de consultations médicales, dentaires, paramédicales et de planning familial, le Centre propose des actions de préventions pour l'ensemble des habitants sur

différents thèmes :

- Diététique : consultations gratuites ; programmes « bougez-vous » et « bougez-vous plus » ; animation de la commission des menus dans les collèges ; animation d'ateliers avec des collégiens, des enfants et leurs parents sur les « comportements alimentaires », « l'équilibre alimentaire » durant les temps scolaires et périscolaires, mise en place du projet « bougez plus manger mieux » au collège Courbet ; programmes de formations et de sensibilisation auprès des éducateurs sportifs et animateurs polyvalents, intervention et ateliers auprès des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active , ... et création et distribution d'outils d'information et de communication : affiches et plaquettes à l'attention des enfants et des adultes.
- Victimologie - violence : consultations gratuites de victimologie ; prise en charges des femmes victimes de violences par les médecins généralistes du CMS, participation aux actions départementales, participation aux campagnes nationales d'association de lutte contre les violences, participation aux commissions santé et violence du Haut conseil à l'Égalité entre les hommes et les femmes, sensibilisation et formation des professionnels de la commune, des animateurs, auprès des ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) avec une remise de livret, animation d'ateliers pour les enfants autour de la prévention de la violence- maltraitance- prévention du sexisme : égalité et relation fille/garçon.
- Maison des parents : lieu d'accueil et d'accompagnement des parents, permanence d'accueil individuel ou en groupe permettant une aide à la parentalité, un soutien psychologique, une orientation, et un solutionnement des difficultés rencontrées dans l'exercice de la parentalité.

Conférences à l'intention des parents et des professionnels de l'enfance, sensibilisation à la maltraitance des assistantes maternelles et circuit de signalement.

- Planning Familial : accueil confidentiel et gratuit au CMS par la conseillère conjugale ; sensibilisations auprès des collégiens et lycéens autour de la sexualité, la contraception, l'avortement, le sexisme, les Infections Sexuellement Transmissibles...
- Hygiène et soins : séances de vaccination gratuites ; formation aux 1ers secours auprès des animateurs, distribution de support visuel sur la pédiculose, participation aux journées nationales de dépistage du « mélanome » et du « diabète et des maladies rénales, animation de l'atelier «équilibre» auprès des seniors.
- Bucco-dentaire : participation et promotion du programme M'Tdents, apprentissage du brossage, séances de prévention bucco-dentaire, animation dans les écoles maternelles et primaires.

Cette liste est non exhaustive, les médecins du Centre de santé participent à de nombreuses conférences et sollicitations associatives et institutionnelles.

L'ensemble de ces actions de prévention et de sensibilisation ont touchées plus de 8000 personnes sur la Ville.

Cette année a été l'occasion également de nouer des partenariats avec des professionnels extérieurs au Centre et les médecins : notamment avec la signature d'une convention avec l'Institut

Médical de Romainville, permettant un meilleur accompagnement des patients dans leur parcours de soins, l'association SOS Femmes permettant une prise en charge rapide de femmes victimes de violences.

Le Centre de Santé participe à la création et à l'installation de jeunes médecins dans une future Maison de Santé Pluridisciplinaire au bas pays.

Le Centre de Santé a signé le règlement arbitral (contrat pour les structures pluri professionnelles de proximité) et la nouvelle convention tripartite (Ville-Caisse Primaire d'Assurance Maladie-Agence Régionale de Santé) permettant une reconnaissance des actions d'organisations, de soins, de prévention et de formation d'internes et d'externes (6 internes et 4 externes sur cette première année). Ces différents contrats ont permis à la Ville de recevoir une subvention de 44 777 Euros pour l'année 2015 dont le montant devrait être reconduit pour les années à venir.

Le conseil municipal a pris connaissance du Bilan d'activité du Centre Municipal de Santé pour 2015 et 2016

Inscription de la Commune dans la démarche de Contrat Local de Santé

Avec près de 27000 habitants, Romainville est une ville dynamique dans le domaine de la santé avec la mise en place de nombreuses actions de santé, de prévention et de campagnes de sensibilisation. La lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé est depuis plusieurs années une priorité de la Ville avec la présence de nombreuses structures de santé sur le territoire de la commune : un Centre Municipal de Santé (CMS) ; deux centres de Protection Maternelle et Infantile ; un Centre Médico-Psychopédagogique (CMPP) ; un centre de guidance infantile ; un établissement de soins de suite et de réadaptation, l'Institut Médical de Romainville (IMR) et bientôt la Fondation Leopold Bellan. L'environnement médical actuel permet de satisfaire les besoins de la population romainvilloise avec 23 médecins libéraux sur la commune, généralistes et spécialistes, trois cabinets infirmiers, un laboratoire d'analyses médicales, une structure d'hospitalisations limitrophe : l'hôpital intercommunal André Grégoire, deux cliniques pratiquant des urgences 24h/24, un service de soins infirmiers à domicile.

La ville et son Centre de santé assurent aussi un accès aux soins pour tous, consultations médicales, dentaires, de soins infirmiers, de kinésithérapie. Le Centre est ouvert à tous les habitants de la commune leur permettant de bénéficier d'une offre publique de médecine de qualité, médecine d'équipe et d'un accès au tiers-payant. Parallèlement aux soins, l'équipe du Centre de santé anime sur la commune un grand nombre d'actions de prévention, d'éducation à la santé et la coordination de projets de santé.

Les objectifs de la commune rejoignent pleinement ceux de la politique de santé de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, dont les orientations ont été arrêtées et publiées le 21 décembre 2012 dans le Projet Régional de Santé (PRS) 2013-2017.

Ces objectifs s'appuient prioritairement sur trois axes forts :

- Assurer à chaque Francilien un parcours de santé lisible, accessible et sécurisé ;
- Améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé ;
- Conduire une politique de santé partagée avec tous les acteurs au plus près de la réalité des territoires.

Considérant que ces axes se traduisent également par un principe majeur de réduction des

inégalités sociales et territoriales de santé, et que les Contrats Locaux de Santé constituent à cet égard un outil partagé de cette stratégie de réduction des inégalités.

La Ville de Romainville en lien avec l'Agence et ses partenaires vise à favoriser par un diagnostic local de santé la connaissance partagée, la mise en réseau autour de la santé et le développement social local, et décide donc de s'inscrire dans la démarche d'un Contrat local de santé avec l'ARS et de signer une convention comprenant deux engagements : un diagnostic local de santé et le pilotage d'un contrat local de santé.

1/ La mise en place d'un nouveau diagnostic local de santé

Il s'agit d'actualiser le diagnostic territorial de santé avec les objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance de la situation socio-sanitaire de la ville de Romainville et les acteurs,
- Recenser les ressources locales,
- Générer, à partir de ces constats un consensus sur les problèmes à résoudre,
- Contribuer à la mobilisation locale pour la programmation d'action,
- Établir un état des lieux partagé et déterminer les champs d'actions prioritaires.

Une subvention d'un montant de 20 000 euros sera allouée à la Ville par l'ARS IDF nous permettant de solliciter une entreprise habilitée à conduire ce type d'étude.

2/ Le pilotage et la coordination de la démarche contrat local de santé

Le Contrat Local de Santé sera piloté par un coordonnateur(trice) à mi-temps que la Ville engagera dès la phase de préparation du diagnostic afin d'établir le cahier des charges, le déroulement de l'étude et la mise en place des objectifs d'action à coordonner.

Les objectifs de la coordination du CLS : Pilotage et coordination de la démarche Contrat Local de Santé

Faciliter la mise en œuvre du Contrat Local de Santé :

- A partir du diagnostic, repérage des transversalités et synergies,
- Mobilisation des acteurs locaux, dont les habitants,
- Mobilisation des dispositifs de droit commun,
- Soutien à la mise en œuvre des actions prévues au titre du CLS,
- Facilitation de la transversalité entre le champ de la prévention, du médico-social et du soin,
 - Animation du comité de pilotage et de l'ensemble des instances de pilotage et de suivi du CLS,
 - Mise en place et gestion des outils de suivi et d'évaluation (voir référentiel des compétences CLS).

Pour le financement de ce poste pour l'année 2016, l'ARS nous propose une subvention de 10 000 euros.

Au total :

Pour le financement de la démarche du diagnostic local de santé et du pilotage du contrat local de santé pour 2016, l'ARS nous propose donc une convention avec une subvention d'un montant

de 30 000 euros comprenant 10 000 euros pour le poste à mi-temps du coordonnateur et de 20 000 euros pour le Diagnostic local de santé.

Il sera prévu pour les trois années suivantes 20 000 euros par année pour le pilotage du Contrat Local de Santé.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité

Contre :00

Abstention :00

NPPV : 00

DIRECTION GENERALE

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion 2010-2015 de l'Etablissement public territorial Est Ensemble.

La Communauté d'Agglomération Est-Ensemble a été soumise au contrôle de gestion de la Chambre régionale des comptes, en tant qu'établissement public administratif, créé par regroupement de plusieurs communes.

Le rapport d'observations définitives délibérées le 14 avril 2016 par la cinquième section de la Chambre régionale des comptes, est joint à la présente note de présentation.

De manière synthétique, les éléments qui ressortent du rapport peuvent être résumés de la façon suivante :

Une synthèse d'observations (pages 5 à 8), triées de façon thématique et suivie des recommandations essentielles (page 9) : ceci a servi de support à la rédaction du courrier de réponse car la Chambre a rassemblé ici ses principales critiques.

Suivent trois premières parties présentant la structure et son histoire. Nous noterons plus particulièrement la synthèse historique des transferts de compétences (pages 21 à 32)

La quatrième partie aborde la qualité de l'information financière, notamment dans sa relation avec l'information comptable.

- L'indice de qualité des comptes locaux (IQCL – page 35) calculé est de 18,5 / 20 pour le budget principal et 15,2 / 20 pour le budget annexe d'assainissement. Les marges d'amélioration portent essentiellement sur le patrimoine : achèvement des opérations en cours pour transfert des comptes 23 (encours) aux comptes 21 (patrimoine) afin de comptabiliser les amortissements obligatoires.
- L'appréciation générale portée (page 46) est plutôt favorable. Toutefois sont identifiées plusieurs marges de manœuvre sur lesquelles des avancées sont réalisées ou en cours :
 - Sur la connaissance et la tenue du patrimoine : la réalisation effective des procès-verbaux de transfert permettra de fiabiliser tant la comptabilité d'Est-Ensemble que celle des villes (avec les opérations à réaliser en miroir) ;
 - La critique porte également sur le taux effectif de réalisation de la section d'investissement. Déjà amélioré par le renforcement de la programmation pluriannuelle, il devrait l'être encore par l'adoption d'un plan pluriannuel d'investissement ;
 - Le rattachement des charges à l'exercice n'a, pour sa part, pas été amélioré fin 2015 en raison du calendrier particulier de clôture d'exercice.

- La gouvernance financière est abordée (page 47), avec une démarche conventionnelle aujourd'hui insuffisamment valorisée :
- Le règlement budgétaire et financier : véritable outil de travail partenarial entre l'administration et les élus, il devrait être remis à l'ordre du jour dans le cadre du pacte financier. La démarche est par ailleurs portée par les villes d'Est-Ensemble.

La cinquième partie porte sur l'analyse de la situation financière. L'approche rétrospective porte sur les années 2010 à 2014. L'année 2015 est abordée dans ses aspects prévisionnels seulement.

Parmi les principaux indicateurs étudiés :

- L'épargne brute (pages 49 à 52) s'est réduite (passant de 16% à 11%) tandis que les charges structurelles demeurent plus rigides que la moyenne (0.39 à 0.42 pour une médiane de 0.32), et la capacité de désendettement est passée de 6.1 ans à 8.9 ans. La baisse de la DGF a pesé lourd sur la période, avec un repli de 4.5 M€. Ces données construisent un effet ciseau sur le budget du Territoire.

- Concernant les données fiscales :

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) est faible (pages 52 à 54), entraînant à la baisse les dotations (dont la DGF) et la péréquation : il est passé de 0.32 à 0.18 de 2010 à 2015 alors qu'il se maintenait de 0.32 à 0.33 sur la moyenne des communautés d'agglomération. Ceci est dû à :

- Un effet négatif du transfert des charges nettes de la compétence déchets (l'effet fiscalité a été inversé en raison de l'impact positif (produit net) sur l'attribution de compensation),
- Et à un faible effort d'intégration et de mutualisation sur les compétences : le choix d'un recours à des mutualisations « ascendantes » par le moyen de conventions de mise à disposition conduit à un double impact négatif (rigidité budgétaire et baisse de la DGF).

Car l'Etat construit les indicateurs de façon à récompenser l'intégration et la mutualisation portées par les intercommunalités.

Conjointement, la fiscalité (pages 55 à 58) est plus élevée que la moyenne nationale :

- D'une part le potentiel fiscal assis sur la fiscalité perçue par la Communauté d'Agglomération (fiscalité économique mais aussi une part de fiscalité sur les ménages) : 528,10 € contre une moyenne de 447,67 € pour la période 2013 / 2014. Le potentiel fiscal relève d'une comparaison des bases, sur la base de taux équivalents (les taux moyens nationaux). Donc la richesse fiscale est potentiellement plus élevée que la moyenne nationale.
- D'autre part les taux réellement pratiqués sont élevés. La comparaison est établie avec GPSO et Plaine Commune (page 56). Les taux d'Est-Ensemble sont plus élevés, tant pour la taxe d'habitation que la CFE.

Sur la période, les ressources fiscales sont constatées en augmentation constante.

- L'investissement (pages 58 à 61) sur la période considérée est très soutenu, malgré des taux de réalisation parfois trop faibles. Cet investissement est porté par une épargne forte, qui chute brutalement en 2014, à laquelle s'ajoute un important financement par subventions. Cet investissement a généré une dette nouvelle importante, mais qui demeure dans des limites raisonnables (6,6 années en fin de période contre une moyenne régionale de 8 ans et nationale de 5,14 ans).
- Les difficultés rencontrées pour équilibrer le budget de l'année 2015 ont été notées (pages 62 et 63), ainsi que le mécanisme d'affectation partielle du résultat

d'assainissement (réalisé selon les dispositions prévues par la réglementation).

La sixième partie porte sur la relation entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres. La CLECT ayant achevé ses travaux le 18 novembre 2015, soit avant l'achèvement des opérations de contrôle de la Chambre, son rapport a été transmis.

- Le choix important de recours aux communes membres, par le moyen de conventions de mise à disposition (pages 70 à 72), est également souligné. Il s'agit de la configuration « ... *la moins favorable en termes d'impact sur sa dotation d'intercommunalité...* », comme évoqué antérieurement concernant la DGF et le coefficient d'intégration fiscale.

La septième partie porte sur la gestion des ressources humaines. Il s'agit de l'un des deux domaines concernés par les recommandations : « *développer les leviers de gestion des ressources humaines... renforcer la prise en compte de la manière de servir des agents de la communauté d'agglomération dans la modulation du régime indemnitaire* ».

- L'évolution des effectifs (pages 74 à 76) a été étudiée, notamment en lien avec la prise de nouvelles compétences et la structuration cohérente des services. Est notamment souligné l'écart existant parfois entre le transfert d'une compétence et celui effectif des agents, écart qui a conduit à la mise en œuvre de recrutements directs.
- Si le travail sur les ressources humaines s'est focalisé sur l'accompagnement des transferts, quelques aspects de la gestion des ressources humaines doivent être améliorés :
 - La définition des cycles de travail et des horaires (pages 77 à 80) doit être améliorée, en raison de la pluralité des compétences exercées et des sites concernés. Le travail est en cours pour établir un règlement intérieur.
 - Pour ce qui concerne l'abstentéisme (pages 80 à 84), de façon générale, les données peinent à rester pertinentes sur l'ensemble de la période compte tenu de la variation des effectifs en raison des transferts. Certains congés spéciaux sont notés, dont la base ne semble formalisée dans aucune délibération.
 - Les rémunérations (pages 84 à 88) et, plus généralement, le régime indemnitaire ont été instaurés conformément à un protocole d'accord conclu avec les organisations syndicales. Quelle que soit la pertinence des comparaisons avec d'autres collectivités, le régime est aujourd'hui calé sur le grade et la fonction occupée, non la manière de servir, évoquée à l'occasion de l'évaluation annuelle.

La huitième partie porte sur la commande publique. Il s'agit du second domaine concerné par les recommandations, qui portent essentiellement sur la formalisation d'une politique d'achat : « *optimiser l'achat public... Poursuivre la mutualisation des achats au niveau intercommunal et l'étendre aux communes membres qui n'y prennent pas encore part* ».

- L'organisation de la fonction est évoquée (pages 102 à 107). La mutualisation au niveau intercommunal apparaît insuffisamment développée : une marge de progression a été identifiée potentiellement sur 25 marchés.
- Parmi les dossiers étudiés, les anomalies constatées ont montré les marges de progression ; mais la Chambre porte une appréciation générale favorable sur l'efficacité et la structuration de la commande publique, dans le cadre d'une large centralisation au sein d'un service dédié, ayant développé un certain nombre d'outils de gestion et de contrôle.

La neuvième partie porte sur les opérations d'aménagement de la CAEE mais aussi les opérations en matière d'équilibre social de l'habitat.

- Le volume important des enjeux financiers (pages 123 à 125) concernés par ces dossiers est bien identifié avec un total dépassant 172 millions d'euros dont 21 millions réalisés

au 1^{er} janvier 2015.

- Une attention particulière a été apportée aux quatre ZAC sur l'axe RN3 / Canal de l'Ourcq (pages 125 à 130), toutes confiées à un aménageur, la Séquano. L'attention est attirée sur la faiblesse potentielle des marges de manœuvre visant à améliorer le bilan des opérations : la baisse du coût du foncier étant limitée par les estimations de France Domaine et la décision du juge de l'expropriation, reste l'amélioration des recettes de cession de charges foncières, qui induit une densification. La réduction de la tension budgétaire pourrait se trouver dans un rééchelonnement des opérations, donc un étalement dans le temps.

En application de l'article L.243-7-II du code des juridictions financières, les maires des communes membres ont été destinataires de ce rapport pour inscription au Conseil Municipal,

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de L'EPT Est Ensemble qui a été établi par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France pour les années 2010-2015.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : 00

Abstention : 00

NPPV : 00

POLITIQUE DE LA VILLE

Approbation des trois projets associatifs présentés dans le cadre du dispositif du fonds d'initiatives associatives (FIA)

Dans le cadre du dispositif du fonds d'initiatives associatives (FIA), les 3 projets sont :

1) La prévention des conduites à risque des jeunes à travers un spectacle « Ecrans » de la compagnie « Parallel théâtre » donnant lieu à deux représentations, l'une le 29 novembre 2016 à la médiathèque pour les parents, et l'autre le 14 décembre 2016 à l'espace de proximité J. Brel pour les jeunes de 13 à 25 ans, spectacle préparé en partenariat avec la maison des parents, les espaces de proximité, la mission locale, le CMS et le CMPP.

Demande de financement : 2 957€

2) Une sortie culturelle au fort de Condé dans le cadre d'un partenariat de la compagnie « Acta Fabula » avec le Musée du Louvre, intitulé « Les Portes du Temps » qui s'est déroulé cet été et a été rendu possible grâce à l'implication de l'équipe de l'espace de proximité Jacques Brel tant dans la préparation de l'événement que dans l'accompagnement des jeunes et des enfants du quartier.

Demande de financement : 900€

3) « A la découverte de l'image de ma ville », projet porté par l'association « L'Art en Partage » qui vise à permettre à des jeunes et des familles de regarder leur ville aussi comme un lieu d'expériences collectives et intimes. Cette association avec le photographe d'art et documentaire Massimiliano Marraffa va donc imaginer avec les habitants une série de promenades et ateliers photo (pouvant aller de deux à quatre) avec pour but de réaliser une série de cartes postales de Romainville et une série d'expositions au cœur même des quartiers Politique de la Ville.

Ce seront les habitants eux-mêmes qui détermineront les lieux, sites à photographier. Il est prévu

de commencer ce projet à compter de la mi-novembre et de le mener à bien d'ici aux vacances de Noël. La Direction de l'Action Éducative est étroitement associée au projet.

Demande de financement : 2 500€

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :00

Abstention :00

NPPV : 00

VŒU :

Renforcement des équipes de police nationale

La circonscription de police des Lilas subit, comme d'autres, en raison d'un nombre important de mutation, une diminution du nombre de fonctionnaires d'État affectés aux tâches de sécurité publique alors que les attentes de la population de ce territoire sont croissantes, alors que les missions des forces de l'ordre sont plus que jamais éprouvantes.

Ainsi, pour 2016, ce sont près de 40 agents qui ont quitté le territoire pour seulement 11 arrivées. Parallèlement aux actions conduites par l'État à travers la Police Nationale, les quatre villes de la circonscription sont, elles aussi, fortement engagées pour assurer la sécurité sur leur territoire. Les nombreuses politiques publiques conduites pour la rénovation urbaine, combattre les logiques de quartier, promouvoir la mixité sociale et favoriser le vivre ensemble participent, sur le long terme à garantir plus de sécurité et prévenir les actes de délinquance. Chaque année, des investissements massifs sont portés par ces collectivités soucieuses de déployer à leur niveau des dispositifs efficaces, à travers la police municipale, les CLSPD et les actions de prévention à caractère éducatif et social.

Ces actions sont conduites en lien étroit avec le Commissariat des Lilas dans le cadre d'un travail de coopération exigeant. Pourtant, les faits de délinquance sont en augmentation sur des sites très identifiés et des actes de violences urbaines restent à déplorer : tirs de mortier, incivilités, rixes, mettant en danger la sécurité des personnes et des biens. La situation reste préoccupante et la présence de la police nationale est plus que jamais nécessaire. Les trafics de drogue doivent être jugulés en urgence afin de rétablir un climat serein pour les habitants des quartiers concernés.

Malgré les efforts et investissements du gouvernement entre 2012 et 2016, nous payons encore la suppression de la police de proximité durant le quinquennat précédent. Le 12 septembre 2016, le ministre de l'Intérieur a rappelé que, pour cette seule année, 4600 policiers avaient été formés sur le territoire national contre seulement 400 en 2012. Le nombre d'agents formés a donc été multiplié par 10. Des moyens conséquents sont déployés sur le territoire de la Seine-Saint-Denis notamment grâce à la création d'une nouvelle unité d'intervention départementale et le recrutement de centaines de gardiens de la paix.

Dans ce contexte, le renforcement des moyens et des équipes reste une priorité afin d'assurer une présence et une réactivité de tous les instants sur les zones les plus criminogènes. La circonscription des Lilas dans le département de la Seine-Saint-Denis doit donc pouvoir bénéficier rapidement du remplacement des fonctionnaires mutés.

Les Villes de de Bagnolet, du Pré-Saint-Gervais, des Lilas et de Romainville attendent le retour à l'équilibre des effectifs du Commissariat d'ici la fin de l'année 2016 et demandent que tous les moyens soient rapidement mis en œuvre pour permettre aux forces de police d'assurer leur mission de service public dans les meilleures conditions.

Pour : 30

Contre :

Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI) + 01 (Front de Gauche-Romainville Ensemble)

NNPV :

La séance est levée à 21H45.

Corinne VALLS



*Présidente du Conseil Départemental
de la Seine Saint Denis.*

Compte rendu affiché le : 17 novembre 2016

Question orale du groupe LR/UDI/MoDem

Lorsqu'il s'agit de dessiner le visage de notre ville pour les années futures, vous avez en tant que maire l'obligation morale, éthique, politique de rechercher l'approbation du plus grand nombre au-delà du vote acquis lors des dernières élections municipales.

Les Romainvillois de plus en plus nombreux expriment leurs inquiétudes et leurs désaccords sur vos choix urbanistiques et les opérations immobilières que vous menez de façon accélérée et sans concertation suffisante pour des transformations d'une telle ampleur.

Ainsi, la pétition « Stop au bétonnage à Romainville, pour un projet urbain de qualité » lancée par des associations de riverains apolitiques a recueilli plus de 1000 signatures.

Les ateliers urbains que vous proposez ne réunissent plus grand nombre car souvent il ne s'agit que d'une présentation des programmes immobiliers et non d'une vraie concertation ouverte à l'échange et aux propositions.

L'opération de la Place des commerces est devenue le révélateur des transformations urbaines que vous imposez à tous. Elle cristallise l'incompréhension des Romainvillois sur le bétonnage systématique du village.

Lors du dernier atelier urbain consacré à ce projet en décembre 2015, vous faisiez la votre demande aux architectes et paysagistes de retravailler l'aménagement de la place publique projeté. Depuis bientôt une année, plus rien. Où en est-on, Madame le Maire ? Quand allez-vous proposer un nouvel atelier urbain sur cette opération qui dénature le centre ancien de notre commune ?

Au delà de cette opération, triste exemple d'une politique de défiguration urbaine dont plus personne ne veut, les Romainvillois vous interpellent afin d'obtenir une vue globale sur les projets immobiliers en cours et ceux à venir afin que chacun puisse connaître les choix que vous menez, seuls, pour notre ville en octroyant des permis de construire.

Madame le Maire, nous vous demandons de répondre à cette demande et d'organiser rapidement un débat public sur le devenir urbanistique de Romainville.

Interventions :

Conseil municipal du 21 septembre 2016 :

Brigitte MORANNE – Conseillère municipale :

- CLSPD

Conseil municipal du 9 novembre 2016 :

Corinne VALLS – Maire :

- Réponse à la question orale posée par le groupe LR-MoDem-UDI

Philippe GUGLIELMI – 1^{er} Maire-adjoint :

- Présentation du vœu de la majorité : Renforcement des équipes de police nationale

Florian FAVIER-WAGENAAR – Conseiller municipal :

- Inscription de la commune dans la démarche de contrat local de Santé
- Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion 2010-2015 de l'E.P. T
- Rapport politique de la ville sur le Fonds d'Initiatives Associatives (F.I.A)
- Renforcement des équipes de Police Nationale

Serge BARDIN – Conseiller municipal :

- Modification du dossier de réalisation de la ZAC Jean Lemoine

Sofia DAUVERGNE – Conseillère municipale :

- Renforcement des équipes de Police Nationale

Brigitte MORANNE – Conseillère municipale :

- Bilan d'activité du Centre Municipal de Santé
- Contrat local de santé

Corinne BUZON – Conseillère municipale :

- Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC Lemoine
- Approbation des 3 projets associatifs présentés dans le cadre du dispositif du F.I.A

Mr le Maire Adjoint Philippe GUGLIELMI

En AVRIL 2016, notre groupe s'est déjà exprimé sur la mise en place du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Aujourd'hui, vous nous demandez d'approuver la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Mais nous sommes encore sur le temps de la réponse politique et nous avons besoin de savoir qu'est-ce qui dans le présent fait sens ?

Quel est le dénominateur commun pour lutter contre toutes les sortes de violences, de barbaries, et d'obscurantisme, toutes les formes de délinquance dans notre société ?

La lutte contre toutes les formes de violence ne pourra triompher que dans un projet de société qui place l'émancipation humaine au cœur de ses choix, avec plus d'éducation, plus de prévention, plus de culture, plus de dialogue et de compréhension mutuelle, plus d'associations et de travail en commun.

Les causes de la violence ne se règlent pas en brandissant le retour de la morale et de l'autorité.

De même, nous ne croyons pas à la solution miracle de la vidéo surveillance.

Nous considérons que cet outil est une solution coûteuse malgré les subventions de l'état à l'investissement et qu'elle entraîne des coûts de fonctionnement élevés. Tout ceci pour une efficacité peu prouvée.

La violence de notre société est la première cause de délinquance. Nous devons d'abord nous attaquer aux racines du mal : le chômage, les inégalités et injustices, la dégradation du cadre de vie, la dureté des relations de travail, l'échec scolaire ou encore les discriminations. En Seine St Denis, le nombre de jeunes sans diplôme à l'issue de leurs études est de 27%, ¼ des 15/24 ans est au chômage. Lutter contre la violence, c'est d'abord construire une société qui crée de la solidarité par des réponses immédiates en termes d'emploi, de justice sociale et de qualité de l'éducation.

Cela implique une autre politique basée sur une juste répartition des richesses et des moyens accrus pour les services publics de proximité or aujourd'hui nombreux sont ceux qui ont fermé ou qui sont menacés pour cause de rigueur budgétaire.

S'assurer d'une présence quotidienne et pérenne de la police nationale, de magistrats d'enseignants, d'éducateurs, d'animateurs socio culturels et bien au-delà, tous ceux qui favorisent le lien social et les valeurs éducatives et par leur implication citoyenne et leur engagement associatif.

En 2009, la ville a créé la police municipale. Aujourd'hui 30 agents y travaillent. En France en 2016, il y a 20996 policiers municipaux. Dans le même temps malgré les annonces du gouvernement les effectifs de la police nationale baissent.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2016
INTERVENTION DE BRIGITTE MORANNE-GROUPE FRONT DE GAUCHE-
ROMAINVILLE ENSEMBLE
CLSPD

Dans notre département, depuis la rentrée 280 policiers manquent.
Or la sûreté des citoyens doit passer aussi par des moyens humains et financiers supplémentaires donnés à la police d'état, à la gendarmerie ainsi qu'à la justice.
Il faut plus de moyens pour une présence humaine renforcée.

.Lutter contre la violence, c'est aussi construire l'égalité et cela implique une intervention inédite et ferme de l'état contre la criminalité financière et économique telle que la fraude et l'évasion fiscale.

Cela implique une autre organisation du temps, où l'on accorde plus de temps libre pour sa famille, pour la vie associative et citoyenne à l'inverse de la remise en cause de l'application des 35 heures de travail hebdomadaire et de la loi sur le travail dominical.

La priorité est de lancer un plan d'urgence pour les jeunes majeurs un certain nombre d'entre eux sont dans la plus grande précarité dès leur passage à la majorité. Aujourd'hui les jeunes sont inquiets pour leur avenir.

Ils ont perçu le choc d'insécurité qui les menace avec la loi El Khomri.

Notre groupe s'abstient sur la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Madame, messieurs les membres du groupe LR/UDI/MoDem

Sur la forme tout d'abord, je ne peux que déplorer le ton de plus en plus agressif voire méprisant que vous employez quand vous vous adressez à moi.

Alors, lorsque je vois la courtoisie et le respect qui animent nos plus jeunes concitoyens au sein du conseil des enfants, lorsque je mesure la violence verbale dans le milieu politique quelques soient les obédiences des uns et des autres et l'impact induit sur la population je ne puis que vous formuler une requête, celle de vous prier, sans rien changer au fond car vos opinions vous appartiennent et je les respecte, de mettre d'avantage de forme lorsque vous vous adressez à moi.

Je sais bien que je fais partie de cette moitié de l'humanité qui posséderait moins de neurones dans son cerveau que l'autre, notamment sur des sujets à caractère plus techniques voire scientifiques.

Cependant, comme vos amis du genre masculin à la tête d'exécutif de villes voisines qui d'ailleurs se heurtent aux mêmes récriminations de la part de leur opposition, je m'appuie sur le professionnalisme des employés municipaux et des bureaux d'études qui nous accompagnent en matière d'urbanisme.

C'est ainsi que le projet de ville a été élaboré dès les années 2000 dans le cadre d'ateliers urbains animés par l'opérateur que nous avons choisi pour rédiger le PLU.

Revenons-en à votre question orale.

Pour la énième fois, vous interpellez la majorité municipale sur les projets urbains qu'elle conduit pour améliorer le cadre de vie des habitants. Nous entendons que certains projets ne vous plaisent pas, que certains habitants s'expriment à travers des pétitions en ligne. Nous entendons leurs remarques et travaillons au quotidien, en respectant nos engagements pris devant la population, pour l'intérêt général sans avoir la prétention de rechercher l'assentiment de chaque citoyen.

Vous faites état d'une pétition de plus de 1000 signataires. Loin de moi l'idée de mettre en cause ce chiffre, mais je n'en ai jamais été destinataire.

Ou, pour être tout à fait exacte, j'ai bien reçu un courrier des associations en date du 18 octobre 2016 comportant une vingtaine de commentaires provenant, pour certains, de personnes extérieures à notre ville.

J'attends désormais de recevoir les dizaines de pages de signatures que vous avez réussies à recueillir. Des signatures sans doute de la France entière, et naturellement de Romainvillois qui n'ont pas assisté à la réunion publique du 17 décembre 2016.

Je reviendrai sur la requalification de la place du 19 mars 1962 qui tient à cœur à chacun d'entre nous. Permettez-moi en amont de vous rappeler, le plus brièvement possible l'ensemble des concertations que nous portons dans le cadre des projets urbains.

Il y eu une centaine de réunions (Ateliers urbains ouverts à tous et réunions à l'échelle des immeubles) dans le cadre du PRU Marcel Cachin, il y a eu, à ce jour, 5 réunion publiques dans le cadre du NPNRU Youri Gagarine et 25 réunions d'abord avec les habitants référents, ensuite avec les membres du conseil citoyen pour définir ensemble le projet.

Sur Gagarine comme sur les autres projets nous avons su entendre, conformément aux

engagements de la charte du dialogue citoyen, le souhait d'une dé densification, nous avons donc diminué le nombre de logements, les hauteurs des programmes, etc...

Sur Charles de Gaulle nous avons présenté le projet urbain finalisé en septembre dernier.

Sur Panotel prochainement nous réaliserons la 4ème réunion publique de concertation pour présenter et entendre les remarques des riverains sur les projets avant dépôt des permis de construire.

Sur la cité des Mares nous rencontrerons début 2017 les habitants pour continuer à réfléchir ensemble à l'avenir de leur quartier.

Oui nous co-construisons les projets urbains avec les habitants, oui nous intégrons leurs remarques souvent pertinentes et prenons pleinement la mesure des impacts des évolutions sur l'environnement et le cadre de vie.

Oui nous partageons votre constat, les gens ne se mobilisent pas suffisamment quand il s'agit de prendre connaissance en amont des projets pour lesquels nous nous attachons à concerter, informer, modifier dans le cadre des instances de dialogues tels que les Ateliers urbains ou les Conseils citoyens.

Pourtant c'est bien cette méthode exigeante d'association des habitants et riverains que nous avons appliqué au projet de requalification de la Place du 19 mars 1962.

Dès les années 2000 dans le cadre de l'élaboration du PADD, du PLU et du PRU nous avons identifié ce secteur du cœur de ville comme territoire mutable.

Nous avons validé le projet de la phase 1 en 2008 car il était le seul dans le cadre du concours organisé à proposer une place publique de qualité, et par là même un espace public agrandi, une continuité avec le quartier Marcel Cachin requalifié.

En juin 2009 nous avons présenté le projet de la phase 1 de la Place des Commerces en même temps que celui de la Plaine centrale Cachin pour engager une profonde mutation du centre-ville pour rétablir des équilibres, une harmonie dans un cœur de ville où jusqu'alors se juxtaposaient des espaces disparates. Nous voulions créer une place publique structurante, sur laquelle la place de la voiture serait limitée, autour de laquelle des commerces participeraient au renforcement du lien social et au dynamisme économique.

De 2008 à 2013 nous avons aussi présenté lors de la fête de la ville les projets urbains, pour entendre les remarques des Romainvillois.

Il me semble que cet objectif est atteint quand j'entends les nombreux avis positifs sur le marché, l'augmentation de sa fréquentation et du chiffre d'affaires de nombreux commerçants depuis un mois.

Nous avons modifié le projet architectural de la phase 2 et 3 qui, tout en dialoguant avec la partie récemment livrée, s'inspire d'une architecture des années 30 caractéristique de notre ville.

Comme vous le soulignez, nous avons invité les habitants à découvrir le projet imaginé par Michel Lakatos sur ces phases deux et trois de la Place des commerces il y a près d'un an, lors d'un atelier urbain.

Cinquante personnes seulement ont participé à ce temps d'échange. Nous avons alors entendu les remarques sur l'importance de limiter l'occupation de la place triangulaire et y travaillons encore en repensant les usages.

Nous travaillons à une relocalisation de l'Ar'Ocafé, dans un autre lieu que cette Place afin de répondre aux besoins d'emplacement plus spacieux de l'association. Nous n'avons pas pu faire de retour car nous n'avons pas finalisé les plans d'aménagement de cette place notamment en raison des incidences de l'implantation de gaines techniques liées à la ligne 11.

Aussi nous les présenterons aux Romainvillois à nouveau dès que possible et probablement d'ici la fin de l'année à l'occasion d'un nouvel atelier urbain. Cette rencontre portera sur l'aménagement des 971 m² d'espaces publics créés et du square de 780 m² prévus dans les phases 2 et 3.

Depuis un an, le projet immobilier a aussi été retravaillé par l'architecte pour mieux répondre aux attentes des riverains et aux remarques formulées par l'Architecte des Bâtiments de France :

- suppression partielle du dernier niveau et recul plus important par rapport aux fenêtres de la copropriété au 74 rue Saint Germain
- Élargissement de la traversée piétonne depuis la place en demi-lune vers l'avenue du Président Wilson
- travail sur le traitement de l'angle Saint-Germain / Wilson
- Plantation d'arbres de haute tige le long de la rue Saint Germain

La Place des commerces réaménagée dans sa totalité permettra la création de

- ⑩ Près de 2 000 m² d'espaces publics et non plus seulement le triangle a priori tant regretté d'environ 600 m²
- ⑩ des voiries requalifiées et une circulation apaisée
- ⑩ + de commerces et un nouveau marché
- ⑩ + de stationnements en souterrain dégageant l'espace public

Nous améliorons les espaces existants en les végétalisant, nous en créons de nouveaux, nous aménageons les trottoirs et voiries, nous prévoyons la création de jeux pour enfants, ... Je ne comprends donc pas les atermoiements sur la perte des espaces publics.

Quant à l'architecture, la lecture et l'appréciation des écritures sont subjectives pour chacun.

Oui nous avons fait le choix de créer des espaces publics de qualité, oui nous assumons la création de logements tout en assurant le développement des équipements publics tels que le marché, le parking ou le square, en anticipant les besoins en équipements scolaires, sportifs ou de loisirs.

Oui à l'échelle de la ville nous assumons l'innovation architecturale en permettant à des

architectes urbanistes reconnus de dessiner le futur de notre ville, je pense à Jacques Ferrier pour la villa Soléa, à Bernard Reichen pour la Villa Respiro et la ZAC de l'Horloge, à Jean François Authier pour la cité des Mares, je pense au cabinet Cohen Pouillard pour le pôle éducatif Youri Gagarine, ou encore à François Grether, Philippe Vignaud et Christian Marina pour Panotel.

Oui nous n'acceptons pas l'uniformité, car notre ville, au cœur de la Métropole du Grand Paris doit continuer à avancer, toujours avec ses habitants. Nous en reparlerons donc prochainement lors d'un atelier urbain.

Présentation du vœu de la majorité : Renforcement des équipes de police nationale

Philippe Guglielmi, Premier maire adjoint

Conseil municipal du 9 novembre 2016

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

La majorité municipale a souhaité proposer ce vœu afin de s'assurer que les effectifs du Commissariat reviennent à l'équilibre d'ici la fin de l'année 2016 sur la circonscription de police des Lilas, regroupant les villes de Bagnolet, du Pré-Saint-Gervais, des Lilas et de Romainville.

Malgré les efforts du Gouvernement entre 2012 et 2016, nous payons encore la suppression de la police de proximité voulue par le quinquennat précédent. Cette année, 4600 policiers ont été formés, contre seulement 400 en 2012. Des moyens conséquents sont déployés sur le territoire de Seine-Saint-Denis.

Le partenariat avec le Commissariat des Lilas fonctionne dans de relativement bonnes conditions, altérées par le manque de véhicules d'intervention et je le répète de personnel. Cependant, il est nécessaire de pouvoir bénéficier rapidement du remplacement des fonctionnaires mutés. C'est pourquoi nous demandons, par ce vœu, que tous les moyens soient rapidement mis en œuvre pour permettre aux forces de police d'assurer leur mission de service public de manière optimisée au profit des Romainvilloises et des Romainvillois.

Résumé des questions/réponses :

Je condamne les agressions sur policiers, mais il faut néanmoins rappeler qu'une loi interdit les manifestations des policiers lorsqu'ils sont en service. Rappelons que les candidats LR veulent supprimer des fonctionnaires alors que le travail sur le terrain démontre tous les jours qu'il faut poursuivre le renfort des effectifs et exiger le rétablissement de la police de proximité. Vous le savez, un drame est survenu le 4 octobre. J'adresse toutes mes condoléances à la famille de Richard Fillion.

Vous m'interrogez sur l'organisation de la police municipale. Le chef de la police municipale dirige un service de 33 personnes dont 18 policiers municipaux répartis en 3 brigades [du lundi au dimanche, 2 brigades de 6 agents (soirée), 1 brigade (journée)], 4 Agents de surveillance de voie publique, 6 opérateurs vidéo, 4 personnes pour les points écoles, 1 assistante administrative.

**Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier Wagenaar,
conseiller municipal**

Inscription de la commune dans la démarche de contrat local de Santé

Nous saluons l'engagement de la ville dans l'élaboration d'un contrat local de santé et nous nous félicitons de la volonté d'associer les habitants à cette démarche.

La protection des droits individuels des patients et la consolidation des droits collectifs des usagers du système de santé sont des objectifs essentiels.

Nous souhaitons souligner ici qu'au travers de l'actualisation du diagnostic local de santé et des actions qui seront mises en œuvre, il nous semble essentiel qu'un travail sur les conséquences sanitaires de la pollution des sols soit engagé.

En effet, notre territoire comporte de nombreux sites ayant fait l'objet d'une pollution industrielle dans le passé et qui ont des répercussions sanitaires importantes encore aujourd'hui sur les habitants. Là encore, des associations de riverains ne manquent pas de vous le rappeler et de vous interpeller sur ce sujet.

Il apparaît donc nécessaire d'estimer au mieux l'exposition des populations concernées et de permettre un accompagnement sanitaire et une meilleure prévention des risques encourus.

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier Wagenaar, conseiller municipal

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion 2010-2015 de l'Etablissement public territorial Est Ensemble

Madame le Maire,

La Chambre Régionale des comptes a rendu son rapport sur la gestion 2010-2015 de l'Etablissement public territorial Est Ensemble.

Avec le recul, nous aurions pu espérer que la mise en place de cet Etablissement et la mutualisation des moyens de nos 9 villes aurait apporté un mieux à nos collectivités et à ses citoyens.

Malheureusement le résultat est assez loin de ce que nous aurions pu en espérer et ce rapport en est la preuve. Aujourd'hui nous pouvons dire qu'il y a beaucoup d'inertie et très peu de mutualisation. Nous en sommes seulement à harmoniser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 1^{ère} délégation transférée en 2010.

Face à tout cela, l'harmonisation des prix d'entrée aux piscines et cinéma semble bien faible comme service apporté à la population. Même ce qui touche aux conservatoires n'est pas encore harmonisé.

Le rapport de la Chambre Régionale des comptes s'arrête juste avant le tour de passe passe budgétaire effectué en 2015 où l'Etablissement public Territorial Est Ensemble a dû prendre sur des reliquats du budget d'assainissement pour équilibrer ses comptes qui sinon auraient été négatifs ! Heureusement l'année d'après des recettes fiscales plus importantes que prévus sont venues alimenter le budget sinon l'équation était simple : 1€ d'investissement ne pouvait se traduire que par 1€ d'endettement !!

En conclusion, il s'avère qu'aujourd'hui que tout ceci est plus coûteux qu'économique pour les citoyens et avec bien peu de services supplémentaires.

Il nous semble que l'esprit et l'intérêt communautaire sur lequel était fondé Est Ensemble a échoué au vu du peu de mutualisation entre nos villes. Serait-ce parce que parmi nos élus, certains ont oubliés cet esprit communautaire et prêchent uniquement pour leur paroisse sans penser au bien commun et aux citoyens de cette communauté ?

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier Wagenaar, conseiller municipal

Rapport politique de la ville sur le Fonds d'Initiatives Associatives (FIA)

Dans la continuité des fonds de participation des habitants créés pour soutenir les initiatives des habitants dans les quartiers et développer la vie associative au niveau microlocal dans une logique de démocratie participative, les Fonds d'initiatives associatives visent à permettre aux associations micro locales de bénéficier des crédits de la politique de la ville en favorisant l'allégement de la formalisation administrative de leur projet et en palliant la rigidité calendaire des appels à projet.

Les 3 projets qui nous sont présentés ce soir sont fortement conduits en lien avec des services municipaux.

C'est une bonne chose que ces services et ses équipements de proximité servent les projets de quartier cependant il faut veiller à ce que ce ne soit pas un moyen détourné par la Ville pour financer des actions municipales.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 pose le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants. Nous soulignons ici l'importance de favoriser, au travers de ces dispositifs, les initiatives citoyennes.

Nous vous avons sollicité par écrit afin d'avoir des précisions sur le financement accordé à la Compagnie Acta fabula. L'action s'inscrit dans une opération financée au titre de l'appel à projet "Les portes du temps" et a bénéficié d'une implication forte du service municipal de l'action éducative. Quelle est donc la dépense couverte par cette subvention?

Nous vous remercions des précisions que vous pourrez nous apporter.

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier Wagenaar, conseiller municipal

Vœu sur le renforcement des équipes de police nationale

Enfin vous reconnaissez que les faits de délinquance sont en augmentation, que la violence urbaine est une situation préoccupante dans nos quartiers et que l'urgence est de juguler les trafics de drogue !

Nous souhaitons bien entendu un renforcement des effectifs du Commissariat des Lilas à la mesure de ce constat.

Les hommes et les femmes qui forment le corps de la Police nationale mettent leur vie en danger quotidiennement pour nous permettre de vivre en sécurité.

Depuis la mi-octobre, plusieurs centaines de policiers se mobilisent à Paris et dans d'autres villes de France pour exprimer leur ras-le-bol après notamment l'attaque aux cocktails Molotov d'une voiture de police à Viry-Châtillon.

Depuis des mois les forces de l'ordre subissent des agressions majeures et payent un tribut humain démesuré sans avoir le moindre soutien de la part du gouvernement qui leur demande d'assurer le maintien de la sécurité, sans leur donner tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

La responsabilité d'un gouvernement est de permettre aux forces de l'ordre d'accomplir leur mission au service de tous dans de bonnes conditions sans risquer chaque jour d'être pris pour cible et de se sentir épaulé par leur hiérarchie.

Ces hommes et ces femmes courageux voient leurs agresseurs au mieux qualifiés de « sauvages » par leur ministre de tutelle alors qu'il s'agit de barbares assassins et ce même ministre de tutelle, enfermé dans son idéologie laxiste, envisageait de prendre des sanctions à leur encontre alors qu'ils ne font qu'exprimer une juste colère.

Donnant chaque année un lourd tribut pour la sécurité de nos concitoyens, les policiers ne sont plus en mesure d'assurer pleinement leurs missions.

Comment pourrait-il en être autrement quand une politique pénale dévitalisée de toute forme de sanction, a libéré des multirécidivistes et accentué l'inexécution des peines ?

Comprenant le « ras-le-bol » des policiers, nous dénonçons l'incapacité du Gouvernement à répondre à leur profond malaise, dû au désarmement pénal consécutif à la politique de Mme Taubira (inexécution de 100 000 peines par an, insuffisance du nombre de places de prison, réductions de peine

systématiques, contrainte pénale, etc.), à la montée des violences contre les policiers (+14% en un an), à la multiplication des zones de non-droit et à la sur-mobilisation des forces de l'ordre trop souvent affectées à des tâches indues et à des missions inappropriées (gardes statiques, sécurisation des fan-zones, manifestations ou occupation de sites trop souvent admis) et ce, malgré l'état d'urgence.

Nous exhortons le Gouvernement à attribuer aux forces de l'ordre les moyens de se défendre notamment par la réforme de la légitime défense, la sanction exemplaire des agresseurs, le déploiement d'équipements de protection et à les assurer de sa confiance et de sa considération plutôt qu'à envisager de les sanctionner.

Une fois de plus, vous rejetez sur d'autres la responsabilité qui vous incombent, vous, les maires des villes concernés, vous, qui avait soutenu et soutenez les gouvernements de cette mandature qui agonise.

Madame le Maire, dans le vœu que vous nous présentez associés à d'autres Maire de gauche vous parlez des « efforts et investissements du gouvernement entre 2012 et 2016 »

Mais de quels investissements parlez-vous ?

La réalité est tout autre, et contrairement aux affirmations du gouvernement, entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2015, les effectifs de la police nationale ont baissé de 1079 ETP, tandis que sur la même période, les effectifs de gendarmerie ont augmenté de 211 ETP; soit une baisse de 868 ETP pour l'ensemble des forces de l'ordre.

Ces données chiffrées ne sont pas la source de mon imagination, elles sont extraites d'un rapport d'analyse budgétaire de la Cour des comptes. Les emplois qui y sont détaillés sont dits «réalistes» et reflètent le nombre d'emplois effectivement pourvus en fin d'année, a contrario des plafonds d'emplois votés en loi de finances initiale, qui eux ne sont que théoriques.

Aujourd'hui votre vœu est un aveu de l'échec de loi votée non appliquée. Cessez de renvoyer la responsabilité de l'insécurité et le mécontentement du pays sur les gouvernements précédents. C'est votre échec depuis 5 ans.

La police de proximité n'était pas le remède miracle contre la délinquance. Lionel Jospin qui mit en application la police de proximité de 1997 à 2002 n'a-t-il pas fini par faire son mea culpa lors de la campagne présidentiel de 2002 en disant, je cite : « Sur la question de l'insécurité, j'ai péché par naïveté. ». En 6 ans, les crimes et délits avaient littéralement explosés.

Madame le Maire, concernant ce vœu, nous pourrions nous y associer à condition que vous conveniez que la police doit échapper aux idéologies réductrices.

Jamais l'autorité de l'Etat n'avait autant reculé que sous le quinquennat de François Hollande, au grand avantage de la « voyoucratie ».

Toutes les figures d'autorité sont la cible d'attaques de plus en plus violentes - des armes de guerre ont été utilisées Madame le Maire ! - et cela en dit long sur les maux qui minent notre pays.

Nous sommes consternés de voir que même l'école est un devenu un lieu de violence "ordinaire" et n'est plus protégé des violences du temps. Les enseignants ne sont pas plus à l'abri de graves agressions que ne le sont les policiers, les pompiers ou les médecins.

Face à l'explosion de la délinquance, nous appelons à une rupture totale avec la culture de l'excuse et une mise en œuvre d'une politique pénale attendue par les français.

Il est grand temps que l'autorité de l'Etat soit réaffirmée... elle le sera par l'alternance.

Modification du dossier de réalisation de la ZAC Jean Lemoine

La Chambre régionale des comptes pointait dans son rapport de janvier 2016 que la convention d'aménagement de la Zac Jean Lemoine, signée le 23 octobre 1998, avait fait l'objet de plusieurs avenants sans que soient modifiées les clauses qui faisaient courir un risque économique à la commune au profit de l'aménageur.

Ces clauses prévoyaient que l'affectation d'un éventuel excédent de résultat du bilan de clôture de la Zac serait décidée d'un commun accord entre les parties, tandis qu'un déficit serait à la charge exclusive du concédant et d'autre part que, les terrains et bâtiments qui n'auraient pu être revendus à la fin de la concession seraient cédés à la commune au prix d'acquisition, augmenté du coût de leur libération et des travaux de démolition ou autres éventuellement réalisés, ainsi que des frais financiers et de la rémunération correspondants.

En réponse à la Chambre régionale des comptes, vous précisiez que les ventes de charges foncières et la décote de la loi Duflot avaient permis une « amélioration de la situation financière » et que l'aménageur reverserait près de 2 millions d'euros à la ville en 2017 lors de la clôture de la ZAC.

Vous dites ici dans la présentation de la délibération que les évolutions proposées dans cette modification du dossier de réalisation permettront un équilibre de l'opération.

Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est à ce jour ? Le risque économique pour la commune existe-t-il toujours ?

Nous déplorons que cette opération se finalise une fois de plus au détriment du cadre de vie par une densification encore accrue du bâti... pardon d'une « évolution des espaces publics » comme vous dites ! qui résultera de l'augmentation de la surface de plancher potentielle, de l'augmentation de la hauteur maximale des constructions et de la suppression de la programmation relative à l'activité et aux bureaux.

Conseil Municipal de Romainville le mercredi 9 novembre 2016

Vœu commun : Renforcement des équipes de Police Nationale

Intervention Sofia DAUVERGNE

Nous prenons connaissance du vœu commun des villes de Bagnolet, du pré-Saint Gervais, des Lilas et de Romainville pour rappeler que la priorité doit être donnée au renforcement des équipes de Police Nationale , de bénéficier du remplacement des fonctionnaires mutés et d'attendre le retour à l'équilibre des effectifs du commissariat d'ici à la fin de l'année 2016.

Comment ne pas être d'accord sur le constat et l'urgente nécessité que l'État réaffirme son rôle régalien en la matière. La sûreté des citoyens passe par des moyens humains et financiers supplémentaires donnés à la Police, à la gendarmerie, ainsi qu'à la Justice.

Et le constat est là, cela fait bientôt 10 ans qu'à Romainville on tente de répondre aux problèmes d'insécurité par la création de dispositifs nouveaux sans amélioration réelle, palliant ainsi à la déficience de l'Etat dans le domaine : création de la police municipale en 2009, Création d'une brigade de nuit en 2011, qu'en est-il de leur action ? depuis 2013 mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement pour la vidéo surveillance qui atteint en 2016 près d'un million d'euros de dépenses. Par contre on notera la présentation au conseil municipal du 21 septembre dernier du plan de stratégie territoriale, de sécurité et de prévention de la délinquance afin de préparer le CLSPD qui devrait avoir pour objectif de mettre la prévention et la proximité au cœur des actions.

Et, les gouvernements se succèdent et au nom de la baisse des déficits et de la dette on sacrifie toujours le service public et aussi celui de la police nationale.

Le mécontentement et le malaise grandissent dans la population mais également chez les policiers. Ils n'hésitent pas à manifester pour exprimer leur colère et leur épuisement, pour le respect des conventions collectives, le respect des rémunérations, le respect de leur métier, le développement du service public national de Police.

Ils expriment un épuisement qui trouve ses sources dans le rythme terrible qui est imposé aux effectifs de Police depuis les attentats du 7 janvier à Charlie

Hebdo et qui s'est vu renforcé depuis le 13 novembre et le 14 juillet. Congés reportés, mobilisation permanente, heures supplémentaires sont devenus le quotidien de la Police Nationale.

A cette pression accrue est venue s'ajouter des dysfonctionnements déjà existants, rendant la situation insupportable. Il est demandé beaucoup aux policiers et plus encore depuis que nous sommes sous le régime d'état d'urgence. Ils doivent être exemplaires en toute occasion et remplir leurs missions dans le respect des lois et principes de notre République.

Ensuite, nous devons aussi dénoncer la règle qui détermine leurs actions depuis le passage de Nicolas Sarkozy à l'intérieur : celle du chiffre.

La logique de rentabilité capitaliste qui s'applique depuis lors est en train de détruire, de dévoyer le rôle du service public de Police nationale. Elle vide de son sens le métier, brise les vocations et donne de l'importance à des actions qui sont rentables pour les statistiques mais peu pour la sécurité des citoyens de France. C'est le cas des contrôles d'identité systématiques, des contrôles routiers inopinés ou encore des îlotages sans buts précis. Certes, ils permettent souvent de faire coup double pour les statistiques avec une infraction constatée et une verbalisation immédiate entrant dans la colonne « faits résolus sans trop de temps », mais cela détourne de nombreux policiers de tâches plus importantes ou de la proximité avec les habitant-es.

De plus la baisse de 23 000 policiers, la suppression d'écoles de police et de la police de proximité sous le gouvernement de droite a été une erreur gravissime, difficile, semble-t-il, à rattraper !

Aussi, le rapport général sur les moyens de la police nationale examiné au sénat le 19 novembre 2015 dans le cadre de la loi de finance 2016 soulève la paupérisation des forces de sécurité qui ne disposent plus des moyens nécessaires pour assurer leurs missions, la hausse de la délinquance, les tensions sur les dépenses de fonctionnement, les problèmes d'équipements, et ce n'est pas l'annonce d'une augmentation de 0,9% et d'effectifs supplémentaires qui ont répondu à l'urgence.

Un an après, les effectifs ont été prioritairement affectés à la lutte contre le terrorisme et les crédits au financement plan "migrants".

La police de proximité n'a pas été restaurée et la culture du chiffre pas remise en cause.

Nous avons besoin d'une autre police. Cette crise doit être l'occasion de prendre le virage de la proximité, du sens du métier, du retour au service public auquel les citoyennes et citoyens de ce pays ont droit.

Pour cela il nous faut exiger :

- **De rétablir la police de proximité** en y apportant certaines adaptations tirées de l'expérience passée, se rappeler tout l'intérêt du travail de l'ilotage. C'est le seul moyen de renouer le dialogue entre les policiers et la population, de contribuer à apaiser les tensions et retisser le lien social.
- **De recruter de nouveau des médiateurs** pour favoriser écoute et concertation et impulser des dispositifs permettant de renouer le lien entre tous les acteurs d'un quartier, les jeunes notamment.
- **De remettre en place des échanges avec les associations** de locataires, sportives et culturelles et tous les élus. A l'instar de l'initiative prise par le maire des Lilas (Voir édito journal municipal nov 2016) suite au drame survenu sur le sente de la ferme en face de la cité Y. Gagarine.
- **De Revoir la répartition des effectifs de police** sur le territoire qui est inchangée depuis 50 ans !
- **D'arrêter la culture du chiffre**, cette politique du rendement axée sur la seule répression- dangereuse pour tous et qui fait peser sur les forces de l'ordre une forte pression hiérarchique
- **D'exiger la construction d'un commissariat de plein exercice à Romainville**

- **De débloquer des moyens humains et financiers** conséquents pour un service public de police nationale répondant aux attentes de nos concitoyens

Sans oublier que les Romainvillois ont besoin également d'accéder à un logement abordable; de soins, de services publics de proximité, d'éducation, de loisirs, de lutte contre les discriminations, de police de proximité, bref tout ce qui est susceptible de reconstituer le lien social, afin que le « vivre ensemble » soit plus que des mots.

Tel est le prix à payer pour enrayer la spirale de la violence et de l'insécurité engendrées par le fonctionnement même de notre société.

Comme vous pouvez le constater nous avons également des propositions à formuler pour nous assurer du renforcement des équipes de Police Nationale sur le territoire de Romainville.

Nous n'allons pas présenter, comme vous vous le faites d'habitude, un contre vœu ou même des amendements, puisque de toute manière vous ne les voteriez pas.

Alors, comme nous partageons la nécessité d'affecter des moyens supplémentaires à la circonscription de police des Lilas, nous nous associerons à ce vœu.

Conseil municipal du 9 novembre 2016

Groupe Front de Gauche Romainville ensemble

Intervention de Brigitte MORANNE sur le bilan d'activité du centre municipal de Santé

Après un an d'ouverture du nouveau centre de Santé, nous avons demandé une présentation du bilan d'activité en conseil municipal.

Nous considérons que les centres municipaux de Santé sont une alternative réelle aux inégalités sociales.

Ce sont des structures de soins primaires, curatifs et préventifs pluridisciplinaires, assurant à l'action sociale des soins de qualité dans le respect des tarifs conventionnels et pratiquant le tiers payant ou le tiers payant intégral.

Il nous semble important après l'ouverture du nouveau centre de connaître l'évolution du taux de fréquentation par spécialités médicales ainsi que par quartier. Vous citez un nombre de patients et de passages mais aucun élément comparatif sur l'activité antérieure à l'ouverture de ce nouveau centre.

Il est dommage que cette note ne comporte pas suffisamment d'éléments chiffrés.

En exemple vous précisez qu'une aide financière provenant de la réserve parlementaire a permis l'achat d'un fauteuil dentaire supplémentaire mais nous n'avons pas de chiffres concernant l'activité en dentaire, ce fauteuil permet-il de prendre plus d'urgences dentaires en charge ou permet-t-il d'inscrire plus de patients en soins programmés.

Est-il prévu d'étendre des conventions à d'autres mutuelles permettant de pratiquer le tiers payant intégral.

Il semblerait que les personnes à mobilité réduite aient des difficultés de stationnement.

Une 2ème place est-elle prévue.

En conclusion, cette note fait état des investissements réalisés, des spécialités médicales, paramédicales ainsi que des actions de prévention proposées. Cependant aucun élément ne nous permet de savoir si l'ouverture de ce nouveau centre ainsi que les nouveaux investissements ont permis la prise en charge d'un plus grand nombre de patients.

Conseil municipal du 9 novembre 2016

Groupe Front de Gauche Romainville ensemble

Intervention de Brigitte MORANNE sur le contrat local de santé

Les contrats locaux de santé ont été introduits par la loi HPST (dite « Bachelot ») de 2009 et réaffirmés par la loi dite de modernisation du système de santé de Marisol TOURAINE.

Le CLS est signé entre la commune ou l'EPCI concerné et l'Agence Régionale de Santé.

Il est censé avoir pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.

Il ne s'agit pas d'un dispositif mais d'un outil qui articule les dispositifs avec leurs leviers financiers propres.

En Ile de France environ 70 villes ont signé des CLS.

Ceci dans le but de définir une démarche ciblée géographiquement et adaptée aux besoins de santé des populations concernées grâce à un diagnostic du territoire.

Certaines villes ont ainsi pu inscrire des priorités dans leur CLS.

Vous citez les objectifs de la politique de santé de l'ARS s'appuyant prioritairement sur trois axes forts :

- Assurer à chaque francilien un parcours de santé lisible, accessible et sécurisé.
- Améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé.
- Conduire une politique de santé partagée avec tous les acteurs au plus près de la réalité des territoires.

Cependant la réalité des politiques de santé est toute autre.

La loi de financement de la sécurité sociale 2017 présentée par le gouvernement et votée par l'assemblée nationale en 1^{ère} lecture le 2 novembre 2016 s'inscrit dans une logique purement comptable ou les économies financières priment sur les besoins sociaux et de santé.

Par cette loi, le gouvernement entonne le chant de la victoire sur le « trou de la sécu » affirmant voir arriver la fin du déficit, mais à quel prix :

- Celui du renoncement aux soins.
- Celui de la poursuite de la progression des inégalités sociales et de l'accès aux soins.
- Celui de la remise en cause de la qualité du travail des professionnels de santé et de la sécurité sociale (moins 8800 postes)
- Celui des coupes franches dans les budgets des hôpitaux publics et leurs conséquences pour les personnels et les usagers (moins 1,5 Milliard d'euros et 22 000 suppressions de postes) avec pour conséquence des plans de retour à l'équilibre financiers imposés par les ARS comme ceux que subit l'hôpital A Grégoire depuis plusieurs années .

L'objectif d'économiser 10 milliards d'euros en 3 ans sur la santé, dont 3,4 milliards en 2016 en est l'illustration la plus marquante.

Avec des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) portées à 2,1% soit le plus faible taux depuis 20 ans alors que dans le même temps l'évolution des dépenses est estimée à 4%, l'enveloppe budgétaire de l'assurance maladie progresse deux fois moins vite que les besoins de santé.

D'une manière générale, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 conduira un nombre croissant d'usagers à se soigner selon leurs moyens et non selon leurs besoins, bien loin de l'idéal porté lors de la mise en place de notre sécurité sociale !

Oui nous partageons l'idée qu'il est nécessaire d'analyser les besoins tant préventifs que curatifs. D'ailleurs le vœu proposé par notre groupe et que vous n'avez pas voté au conseil municipal du 25/05/2016 allait dans ce sens. Il proposait d'analyser en concertation avec les élus locaux les besoins de santé de nos populations avant la rédaction du projet médical partagé dans le cadre du GHT (groupement hospitalier de territoire).

Le maillage du territoire, la proximité sont des conditions de la qualité des soins et l'on ne peut que récuser la fermeture des structures hospitalières de proximité au nom de la qualité !

Nous pouvons citer

- la non reconstruction de la maternité des Lilas sur la ville des Lilas
- La fermeture des urgences chirurgicales 24 h sur 24 au CHI A Grégoire au nom de la permanence des soins
- La mise en place des GHT qui engendreront des restructurations de services ainsi que des fermetures de lits.

Ce maillage du territoire doit être l'objet de consultation des populations, des professionnels de santé, des élus locaux, des syndicats hospitaliers et des associations de malades.

Au lieu de missionner des entreprises privées souvent onéreuses, ces consultations pourraient prendre la forme de conseils sanitaires locaux compétents pour évaluer les besoins de santé de la population et rédiger un diagnostic de territoire.

Cependant, nous considérons que le centre de santé est la seule réponse actuelle de service public pour la médecine de premier recours (hors structure hospitalière) sans bénéfice privé.

Nous voterons donc pour le CLS permettant une aide financière à un service public de santé de proximité.

Mais nous ne sommes pas dupes sur les conséquences de la loi de financement de la sécurité sociale 2017 pour l'accès aux soins de nos populations.

Conseil Municipal du 9 novembre 2016

Intervention : Corinne Buzon, Conseillère municipale, Parti de Gauche, France Insoumise pour le Groupe Romainville Ensemble

Délibération :

Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC Lemoine

Bonsoir Mesdames, Messieurs

Concernant cette délibération, déjà petite remarque :

il manque du texte entre la page 123 et 124

Phrase coupée en plein milieu fin 123 et reprise d'une phrase début 124

Mais revenons-en au fait :

Qu'est-ce qu'une ZAC ?

J'ai trouvé sur le site d'Est-Ensemble l'explication :

Une Zac ca veut dire Zone d'Aménagement Concerté

Je continue à lire donc :

Elles portent sur des thématiques variées : démographie, économie, composantes paysages et architecturales, forces et faiblesses du site, environnement, transport...

Elles permettent ainsi de rédiger un diagnostic qui devient le support du futur projet d'aménagement.

et puis donc ceci :

Pendant toute la durée du projet, habitants, associations locales et autres personnes concernées sont associées dans le cadre de la concertation et l'organisation de réunions publiques.

La question se pose donc depuis l'origine du projet qui date du 12 mars 1991, combien d'habitants, associations locales et autres ont été sollicités pour mener à bien ce projet ?

D'autre part nous avons pris acte en novembre 2014 du fait qu'il y ait finalement des logements sociaux et donc nous avons votés pour mais nous

nous posons désormais beaucoup d'autres questions, outre l'absence de concertation.

- Cette ZAC est 67% public et 33% privé donc majoritairement public, à qui accorde-t-on le droit d'augmenter la surface de plancher de 35% et à quoi ces 35% correspondent ?

- Pourquoi augmenter la surface du plancher ?

- A qui les donnez-vous ou vendez-vous ?

- Combien de logements en plus ?

- Combien cela a coûté à la municipalité de racheter les talus en bordure d'autoroute

- Quelle est la part de logements sociaux ?

- Quels sont les équipements publics mis à part les espaces fitness et plein air

- Qui s'occupe de la rénovation Charles de Gaulle ? l'Office de Hlm, Bouygues, Vinci ?

- Y'aura-t-il un ANRU ?

- Pourquoi avec un périmètre devenu encore plus grand il y a t'il si peu de place à l'activité, d'après nos calcul c'est 80% de logements et 20% d'activités, même si l'état vous a contraint à en supprimer dans une parcelle, il est pourtant écrit dans les 6 orientations municipales du projet :

- Maintenir la mixité habitat/activités à l'échelle de la ZAC Jean Lemoine en conservant sur le site une partie à vocation d'activités et de bureaux.

et les questions de surdensification se posent aussi, particulièrement dans le quartier De Gaulle puisqu'on passera de 182 à 392 logements dont 210 accès à la propriété , pour les autres parcelles nous n'avons pas les chiffres exacts comme beaucoup d'informations manquantes mais nous savons que ca sera dense, avec plus de voitures, plus d'élèves, etc... Les équipements public ont-ils été prévus ? (écoles, crèche, parking etc..)

Notre ville ressemble de plus en plus à une ville dortoir et nous le déplorons.

Pour toutes ces raisons, le manque de concertation, le manque de clarté vis à vis des divers opérations de vente et encore une fois cette surdensification, font que cette fois-ci nous voterons contre.

Madame le maire, comme d'autres projets urbains qui pullulent dans notre ville et qui suscitent de plus en plus de questions parmi les habitants et associations qui nous interpellent et dont vous avez rejeter le moratoire sur le développement urbain.

Nous vous demandons de nouveau de prendre en compte une véritable concertation de tous.

Car la démocratie, c'est faire que le peuple puisse pleinement participer à des actes politiques locaux et nationaux et non les subir continuellement. Surtout si l'on désire qu'il arrête de se détourner des urnes ou qu'il se dirige vers l'extrême droite.

Conseil Municipal du 9 novembre 2016

**Intervention : Corinne Buzon, Conseillère municipale, Parti de Gauche,
France Insoumise pour le Groupe Romainville Ensemble**

Délibération :

**Approbation des 3 projets associatifs présentés dans le cadre
du dispositif du FIA**

**Nous allons voter pour tout en constatant que la mise en place a été tardive et
que de nombreux habitants des quartiers prioritaires ne sont pas au courant.**

**Nous espérons que par la suite, comme vous nous l'indiquiez au conseil
municipal de juin, la communication sera faite par la mairie et passera
vraiment chez tous les habitants des quartiers concernés et qu'ainsi des
associations pourront se créer dans CHAQUE quartier prioritaires
concernés.**